

Guide Mémento

Recueil - PQ

Détermination des situations administratives dans la NGRH

Structure Modulaires CNE

00 - PRÉAMBULE

BRH 1994 RH 73

Décision n° 1143 du 11 août 1994 relative à la création de fonctions CRSF.

Structures modulaires CNE

Titre I

Les travaux relatifs à ce compartiment d'activité ont été menés conformément à la méthode utilisée pour la création des fonctions des structures modulaires des CCP.

Une réunion de l'ensemble des responsables d'exploitation des CRSF a permis :

- d'identifier les activités des modules de l'épargne ordinaire et de l'épargne logement.
- de pondérer chacune de ces activités.

L'identification de l'ensemble des postes de travail a pu ensuite être menée et a fait apparaître, comme pour les modules CCP, une hétérogénéité très importante de ces postes de travail.

Chaque poste de travail a ensuite été évalué à partir d'une formule privilégiant à parts égales la complexité des activités du poste de travail et sa polyvalence.

01 - LES ACTIVITES DES STRUCTURES MODULAIRES EPARGNE ET LA CONSTITUTION DES GROUPES D'ACTIVITES

011 - La constitution des groupes d'activités Epargne ordinaire

Les responsables d'exploitation ont listé et pondéré les activités suivantes, ce qui permet de les classer en 3 groupes distincts :

- Groupe 1 : activités les plus simples (pondérées de 1 à 2),
- Groupe 2 : activités plus complexes (pondérées 2,5 ou 3),
- Groupe 3 : activités les plus complexes (pondérées 3,5 ou 4).

Groupe 1	<ul style="list-style-type: none">• CCP Service +• Commandes de cartes• Comptabilité matière livrets• Etablissement livrets• Gestion des fichiers (RAF ...)• Opérations en nombre (dont virements-prélèvements)• Transformations Postépargne
Groupe 2	<ul style="list-style-type: none">• Accueil - Renseignements + Produits et services• Avis à tiers détenteur + Oppositions administratives• Changements de série crédit/débit• Chèques impayés

	<ul style="list-style-type: none"> • Comptabilité bureaux (comptabilité divisionnaire et départementale - Anomalies) • Comptabilité de production (caisse) • Comptes d'ordre • Courrier - réclamations • Divergences - recherches - contributions- réquisitions • Gestion des cartes • Gestions des comptes (Modifications : état civil, comptes locaux, livrets en dépôt) • Incapacités (dont tutelles) • Livrets et cartes perdus • Ouvertures + transferts recette • Refus et signalisations comptables • Remboursements (partiels/télégraphiques/intégraux) + doubles livrets + transfert de dépense • Reversement de pension
Groupe 3	<ul style="list-style-type: none"> • Cellule CHEOPS (Assistance bureaux) • Contentieux après clôture - malversations - cellule juridique • Précontentieux + débits-litiges + blocages des comptes • Saisies - attributions • Successions

012 - La constitution des groupes d'activités Epargne-logement

Les responsables d'exploitation ont listé et pondéré les activités suivantes, ce qui permet de les classer en 3 groupes distincts :

- Groupe 1 : activités les plus simples (pondérées de 1 à 2),
- Groupe 2 : activités plus complexes (pondérées 2,5 ou 3),
- Groupe 3 : activités les plus complexes (pondérées 3,5 ou 4).

Groupe 1	<ul style="list-style-type: none"> • Attestations d'intérêts acquis + relevés d'intérêts • Calcul de l'avoir au décès • Signalisations • Transformations Plan-CEL
Groupe 2	<ul style="list-style-type: none"> • Avenants PEL • Calcul des primes (PEP) • Gestion (fichiers, cartes, changement de série, comptes locaux, livrets perdus) • Ouvertures, prélèvements, création de prélèvements, rattrapage d'échéances • Réclamations, renseignements, situation des comptes • Remboursements intégraux + transferts dépense • Transfert recette
Groupe 3	<ul style="list-style-type: none"> • Traitement des anomalies comptables + revus + réouvertures ... • Conseil clients + calcul de prêts + renseignements guichet • Successions • Tenue des comptes d'ordre

02 - LES FONCTIONS PROPOSEES

A partir des postes de travail identifiés, 5 fonctions sont proposées (cf. annexes fin rubrique "Structures modulaires CNE") :

Fonction agent de module Epargne ordinaire - type A (II-1)	<ul style="list-style-type: none"> • Activité 1 = exerce au moins une activité du groupe 1 • Activité 2 = exerce au moins 3 activités du groupe 2 • Autres activités possibles = exerce une ou plusieurs activités du groupe 3
Fonction agent de module Epargne ordinaire - type B (II-1)	<ul style="list-style-type: none"> • Activité 1 = exerce au moins 2 activités du groupe 2 • Activité 2 = exerce au moins 1 activité du groupe 3 • Autres activités possibles = exerce une ou plusieurs activités du groupe 1
Fonction agent de module Epargne logement - type C (II-1)	<ul style="list-style-type: none"> • Activité 1 = exerce au moins 1 activité du groupe 1 • Activité 2 = exerce au moins 3 activités du groupe 2 • Autres activités possibles = exerce une ou plusieurs activités du groupe 3
Fonction de technicien de module Epargne ordinaire (II-2)	<ul style="list-style-type: none"> • Activité 1 = exerce au moins 4 activités du groupe 1 • Activité 2 = exerce au moins 11 activités du groupe 2 • Activité 3 = exerce au moins 1 activité du groupe 3
Fonction de technicien de module Epargne logement (II-2)	<ul style="list-style-type: none"> • Activité 1 = exerce au moins 3 activités du groupe 1 • Activité 2 = exerce au moins 5 activités du groupe 2 • Activité 3 = exerce au moins 3 activités du groupe 3

Les deux fonctions d'agent de module Epargne ordinaire de type A et de type B ont un poids équivalent et sont positionnées toutes les deux sur le niveau II-1.

Elles correspondent aux situations de travail existant aujourd'hui dans les CRSF et sont proposées à la validation de la CPN pour permettre la reclassification des agents concernés.

La perspective de création d'une seule fonction d'agent de module demeure l'objectif.

03 - SITUATION DES AGENTS NON RATTACHABLES A L'UNE DES CINQ FONCTIONS

Les agents non rattachables à l'une des cinq fonctions proposées exercent aujourd'hui un nombre d'activités insuffisant pour que leur poste de travail soit rattachable à une fonction de niveau II-1.

Afin de les amener dans les meilleurs délais possible au niveau des fonctions d'agent de modules, un dispositif particulier, qui fera l'objet, d'une part, d'une concertation puis d'un bilan avec les organisations syndicales dans chaque centre, d'autre part, d'un suivi et d'un bilan au niveau national, est proposé.

031 - Au moment des entretiens de rattachement

Chaque agent se verra proposer un plan de développement des compétences basé sur la détermination des activités nécessaires à l'exercice de l'une des trois fonctions d'agent de module.

Ce plan de développement intégrera :

- d'une part, le plan de formation nécessaire à l'exercice des activités nouvelles,
- d'autre part, les mises en situation à l'intérieur du centre.
Il se déroulera sur le deuxième semestre 1994 et le premier semestre 1995.

032 - Au 30 juin 1995

A l'issue du plan de formation mis en oeuvre, et au plus tard le 30 juin 1995, le bilan du plan de développement des compétences sera effectué :

- Si l'agent a acquis et exerce les activités définies, son poste de travail sera rattaché à la fonction correspondante et une proposition de reclassification en II-1 sera faite aux dates d'effet prévues pour la classe II ;
- Si l'agent a refusé le plan de développement des compétences, il se verra proposer à l'intérieur du centre un autre poste de travail et conservera le droit à qualification attaché à son grade de reclassement. Les CT/CION conserveront leur droit à reclassification sur le niveau II-2, conformément aux modalités du dispositif spécial de reclassification prévu pour eux (cf. article 43 du présent chapitre 0). Les AEX, AAP SG conserveront leur droit à reclassification sur le niveau II-1, conformément aux modalités du dispositif spécial de reclassification qui les concerne (cf. article 43 du présent chapitre 0) ;
- Si l'agent n'a pas complètement acquis les compétences nécessaires à l'exercice des activités définies, il se verra proposer un plan complémentaire pour le second semestre de l'année 1995 ;

Il est rappelé que l'ensemble des mesures "retraite" prévues par les différents dispositifs de reclassification sont applicables aux agents concernés par ce dispositif.

04 - STRUCTURES FONCTIONNELLES DES POSTES DE TRAVAIL DES STRUCTURES MODULAIRES CNE

041 - Structure fonctionnelle actuelle (cf. annexe au présent article 04)

. Agents non rattachés	11,64 %
. Agents de module	68,87 %
. Techniciens de module	19,48 %

042 - Structure fonctionnelle au 31 décembre 1995

. Agents de module	78,52 %
. Techniciens de module	21,48 %

Cette structure fonctionnelle devra être atteinte au 31.12.1995.

Pour cela, les centres qui actuellement ont une proportion de postes de travail de techniciens de module inférieure à 5 % des postes de travail mettront en oeuvre sur l'année 1995 les actions nécessaires pour atteindre ce seuil de 5 %.

Les critères qui doivent permettre de choisir les agents concernés par ce dispositif sont essentiellement:

- le grade de l'agent (priorité aux agents bénéficiaires du dispositif CT-CION).
- les activités déjà exercées.

Les centres, qui sont aujourd'hui au-dessus de cette structure fonctionnelle, ne sont pas concernés par cette disposition.

L'ensemble du dispositif fera l'objet, d'une part, d'une concertation puis d'un bilan avec les organisations syndicales, dans chaque centre concerné ou pas par ce seuil de 5%, d'autre part, d'un suivi puis d'un bilan au niveau national.

ANNEXE A L'ARTICLE 04

RATTACHEMENT DES POSTES DE TRAVAIL AUX FONCTIONS

BRH 1994 RH 73
(article 13, titre 1)

Fonctions	CT CION	AEX AAP	Autres grades	TOTAL	%
Agent de module EO Type A (II-1)	527	581	9	1 117	54,40
Agent de module EO Type B (II-1)	67	74		141	6,86
Agent de module EL Type C (II-1)	94	61	1	156	7,59
Total II-1	688	716	10	1 414	68,87
Technicien module EO - (II-2)	128	166		294	14,32
Technicien module EL - (II-2)	59	47		106	5,16
Total II-2	187	213		400	19,48
Postes non rattachés	108	123	8	239	11,64
TOTAL GENERAL	983	1 052	18	2 053	100

ANNEXE A L'ARTICLE 02
(annexe n° 1)

CODE : 445

BRH 1994 RH 73
annexe 1

RESUME DE LA FONCTION

Intitulé (s) : Agent des modules Epargne Ordinaire Type A : II.1	
Type d'établissement : Centres financiers	
Domaine	Sous-domaine : Epargne ordinaire
Effectif encadré :	Cadres _____ à _____
	Chefs d'équipe _____ à _____
	Agents _____ à _____

Raison d'être

Contribue à la gestion personnalisée des comptes Epargne Ordinaire de La Poste et veille à leur bon fonctionnement.

Activités principales

<i>Activités du groupe 1 :</i>	—
Exerce au moins une activité parmi les suivantes :	
- CCP Service +	
- Commandes de cartes	
- Comptabilité matière livrets	
- Etablissement livrets	
- Gestion des fichiers (RAF...)	
- Opérations en nombre (dont virements-prélèvements)	
- Transformations Postépargne	

<i>Activités du groupe 2 :</i>	—
Exerce au moins trois activités parmi les suivantes :	
- Accueil - Renseignements + Produits et services	
- Avis à tiers détenteur + Oppositions administratives	
- Changements de série crédit/débit	
- Chèques impayés	
- Comptabilité bureaux (comptabilité divisionnaire et départementale - Anomalies)	
- Comptabilité de production (caisse)	
- Comptes d'ordre	
- Courrier - réclamations	
- Divergences - recherches - contributions - réquisitions	
- Gestion des cartes	
- Gestion des comptes (Modifications : état civil, comptes locaux, livrets en dépôt)	
- Incapacités (dont tutelles)	
- Livrets et cartes perdus	
- Ouvertures + Transferts recette	
- Refus et signalisations comptables	
- Remboursements (partiels/ télégraphiques/intégraux) + doubles livrets + transfert de dépense	
- Reversement de pension	

Autres activités possibles :

<i>Activités du groupe 3 :</i>	—
Exerce une ou plusieurs activités parmi les suivantes :	
- Cellule CHEOPS (Assistance bureaux)	
- Contentieux après clôture - malversations - cellule juridique	
- Précontentieux + Débits-litiges + Blocages des comptes	
- Saisies - attributions	
- Successions	

ANNEXE A L'ARTICLE 02
(annexe n° 2)

CODE : 446

BRH 1994 RH 73
annexe 2

RESUME DE LA FONCTION

Intitulé (s) : Agent des modules Epargne Ordinaire type B : II.1	
Type d'établissement : Centres financiers	
Domaine	Sous-domaine : Epargne ordinaire
Effectif encadré :	Cadres _____ à _____ Chefs d'équipe _____ à _____ Agents _____ à _____

Raison d'être

Contribue à la gestion personnalisée des comptes Epargne ordinaire de La Poste et veille à leur bon fonctionnement.

Activités principales

<i>Activités du groupe 2 :</i>	—
Exerce au moins deux activités parmi les suivantes :	
<ul style="list-style-type: none">- Accueil - Renseignements + Produits et services- Avis à tiers détenteur + Oppositions administratives- Changements de série crédit/débit- Chèques impayés- Comptabilité bureaux (comptabilité divisionnaire et départementale - Anomalies)- Comptabilité de production (caisse)- Comptes d'ordre- Courrier - réclamations- Divergences - recherches - contributions - réquisitions- Gestion des cartes- Gestion des comptes (Modifications : état civil, comptes locaux, livrets en dépôt)- Incapacités (dont tutelles)- Livrets et cartes perdus- Ouvertures + Transferts recette- Refus et signalisations comptables- Remboursements (partiels/ télégraphiques/intégraux) + doubles livrets + transfert de dépense- Reversement de pension	

<i>Activités du groupe 3 :</i>	—
Exerce au moins une activité parmi les suivantes :	
<ul style="list-style-type: none">- Cellule CHEOPS (Assistance bureaux)- Contentieux après clôture - malversations - cellule juridique- Précontentieux + Débits-litiges + Blocages des comptes- Saisies - attributions- Successions	

Autres activités possibles :

<i>Activités du groupe 1 :</i>	—
Exerce une ou plusieurs activités parmi les suivantes :	
<ul style="list-style-type: none">- CCP Service +- Commandes de cartes- Comptabilité matière livrets- Etablissement livrets- Gestion des fichiers (RAF...)- Opérations en nombre (dont virements-prélèvements)- Transformations Postépargne	

ANNEXE A L'ARTICLE 02
(annexe n° 3)

CODE : 448

BRH 1994 RH 73
annexe 3

RESUME DE LA FONCTION

Intitulé (s) : Agent des modules Epargne Logement Type C : II.1			
Type d'établissement : Centres financiers			
Domaine		Sous-domaine : Epargne logement	
Effectif encadré :	Cadres	___	à ___
	Chefs d'équipe	___	à ___
	Agents	___	à ___

Raison d'être

Contribue à la gestion personnalisée des comptes Epargne Logement de La Poste et veille à leur bon fonctionnement.

Activités principales

<i>Activités du groupe 1 :</i> Exerce au moins une activité parmi les suivantes : - Attestations d'intérêts acquis + Relevés d'intérêts - Calcul de l'avoir au décès - Signalisations - Transformations Plan-CEL	—
--	---

<i>Activités du groupe 2 :</i> Exerce au moins trois activités parmi les suivantes : - Avenants PEL - Calcul des primes (PEP) - Gestion (fichiers, cartes, changement de série, comptes locaux, livrets perdus) - Ouvertures, prélèvements, création de prélèvements, rattrapage d'échéances - Réclamations, renseignements, situation des comptes - Remboursements intégraux + Transferts dépense - Transfert recette	—
---	---

Autres activités possibles :

<i>Activités du groupe 3 :</i> Exerce une ou plusieurs activités parmi les suivantes : - Traitement des anomalies comptables + Refus + Réouvertures... - Conseil clients + Calcul de prêts + Renseignements guichet - Successions - Tenue des comptes d'ordre	—
---	---

ANNEXE A L'ARTICLE 02
(annexe n° 4)

CODE : 447

RESUME DE LA FONCTION

BRH 1994 RH 73
annexe 4

Intitulé (s) : Technicien des modules Epargne ordinaire : II.2	
Type d'établissement : Centres financiers	
Domaine	Sous-domaine : Epargne ordinaire
Effectif encadré :	Cadres ___ à ___ Chefs d'équipe ___ à ___ Agents ___ à ___

Raison d'être

Participe à la gestion personnalisée des comptes Epargne ordinaire de La Poste et veille à leur bon fonctionnement.

Activités principales

<i>Activités du groupe 1 :</i>	—
Exerce au moins quatre activités parmi les suivantes :	
- CCP Service +	
- Commandes de cartes	
- Comptabilité matière livrets	
- Etablissement livrets	
- Gestion des fichiers (RAF...)	
- Opérations en nombre (dont virements-prélèvements)	
- Transformations Postépargne	

<i>Activités du groupe 2 :</i>	—
Exerce au moins onze activités parmi les suivantes :	
- Accueil - Renseignements + Produits et services	
- Avis à tiers détenteur + Oppositions administratives	
- Changements de série crédit/débit	
- Chèques impayés	
- Comptabilité bureaux (comptabilité divisionnaire et départementale - Anomalies)	
- Comptabilité de production (caisse)	
- Comptes d'ordre	
- Courrier - réclamations	
- Divergences - recherches - contributions - réquisitions	
- Gestion des cartes	
- Gestion des comptes (Modifications : état civil, comptes locaux, livrets en dépôt)	
- Incapacités (dont tutelles)	
- Livrets et cartes perdus	
- Ouvertures + Transferts recette	
- Refus et signalisations comptables	
- Remboursements (partiels/ télégraphiques/intégraux) + doubles livrets + transfert de dépense	
- Reversement de pension	

<i>Activités du groupe 3 :</i>	—
Exerce au moins une activité parmi les suivantes :	
- Cellule CHEOPS (Assistance bureaux)	
- Contentieux après clôture - malversations - cellule juridique	
- Précontentieux + Débits-litiges + Blocages des comptes	
- Saisies - attributions	
- Successions	

ANNEXE A L'ARTICLE 02
(annexe n° 5)

CODE : 449

BRH 1994 RH 73
annexe 5

RESUME DE LA FONCTION

Intitulé (s) : Technicien des modules Epargne Logement : II.2			
Type d'établissement : Centres financiers			
Domaine	Sous-domaine : Epargne logement		
Effectif encadré :	Cadres	___	à ___
	Chefs d'équipe	___	à ___
	Agents	___	à ___

Raison d'être

Participe à la gestion personnalisée des comptes Epargne Logement de La Poste et veille à leur bon fonctionnement.

Activités principales

<i>Activités du groupe 1 :</i>	—
Exerce au moins trois activités parmi les suivantes :	
- Attestations d'intérêts acquis + Relevés d'intérêts	
- Calcul de l'avoir au décès	
- Signalisations	
- Transformations Plan-CEL	

<i>Activités du groupe 2 :</i>	—
Exerce au moins cinq activités parmi les suivantes :	
- Avenants PEL	
- Calcul des primes (PEP)	
- Gestion (fichiers, cartes, changement de série, comptes locaux, livrets perdus)	
- Ouvertures, prélèvements, création de prélèvements, rattrapage d'échéances	
- Réclamations, renseignements, situation des comptes	
- Remboursements intégraux + Transferts dépense	
- Transfert recette	

<i>Activités du groupe 3 :</i>	—
Exerce au moins trois activités parmi les suivantes :	
- Traitement des anomalies comptables + Refus + Réouvertures...	
- Conseil clients + Calcul de prêts + Renseignements guichet	
- Successions	
- Tenue des comptes d'ordre	